

Le jeudi huit Octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, les délégués des Communautés de Communes adhérant au S.I.R.T.O.M. se sont réunis en Comité Syndical à la salle des mariages de Senonches, sous la Présidence de Monsieur Bertrand de LACHEISSERIE assisté de Monsieur HAY, Monsieur MOREAU et, Monsieur MARTIN vice-Présidents

Date de la convocation : 30/09/2026

Secrétaire de Séance : Monsieur MOREAU Aurélien

Membres en exercice : 44

Membres ayant pris part au vote : 33

Etaient présents (voix délibérative) :

Mesdames et Messieurs MARAIS Dominique, GUILLEMET Philippe, GALLET Aline, RIBARDIERE Marie-Angèle, BESANCENEZ Sandra, AVELINE Emmanuel, MARTIN Fabien, VERDIN Valérie, HAY Jean Claude, BUFFETRILLE Guy, SERRE Frédéric, VILLEFAILLEAU Claude, BARTHET Carole, MENAGER Pascal, POURTOUT Kévin, De LACHEISSERIE Bertrand, SECRETAINE Catherine, MEUNIER Jérôme, LE NOC Maryse, HUBERT Grégoire, CHABOCHE Cyrille, GRAINDORGE Ghislaine, FUKS Marie, MOREAU Lucienne, BERTRAND Sylvie, REVERSE Gildas, SUBLEMONTIER Stéphanie, LAGOUTE Didier, PEAN Thierry, MOREAU Aurélien, CLEMENT Pierre, GARNIER Denis, JAVault Philippe,

Etaient absents excusés :

Mesdames et Messieurs Maigne Thierry, POINTEAU Sébastien,

Etaient absents :

Mesdames et Messieurs DERRIEN Mathieu, GARRIGA Bruno, LE NAOUR Frédéric, CHAREAU Julien, RICHARD Nadine, COUPE Camille, PETREMENT Patrick, BOURNISIEU Anthony, DONCK Olivier

Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – année 2027 – mise en accessibilité du siège social du SIRTOM

Suite à l'installation du siège social du SIRTOM au 8 rue des métiers à Courville sur Eure, Compte tenu que le siège social du SIRTOM ne respecte pas les règles d'accessibilités définies pour les établissements recevant du public (ERP),

Il est nécessaire de réaliser les aménagements du siège social du SIRTOM afin de respecter les règles d'accessibilités relatifs aux ERP.

Sous réserve du règlement départemental DETR pour l'année 2027, la mise aux normes du siège social du SIRTOM pourrait être éligible à la DETR au titre de la mise en accessibilités des personnes à mobilités réduites des ERP.

Le Plan de financement prévisionnel s'établirait tel que présenté ci-dessous :

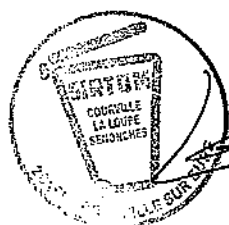
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Mise en accessibilité du siège social du SIRTOM	300 000 € HT	DETR	90 000.00 €
		Emprunt	210 000.00 €
Total Charges	300 000 € HT	Total Recettes	210 000.00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les orientations du projet de mise en accessibilité du siège social du SIRTOM pour un montant estimatif de 300 000 € HT et le plan de financement prévisionnel associé ;
- sollicite une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2027 au titre de la mise en accessibilité des ERP ;
- autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat et à signer tout document s'y rapportant ;
- Précise que le plan de financement sera complété des estimations définitives réalisées par le bureau d'études missionné pour la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Rendu exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en préfecture Le 9/10/2026
Et de la publication Du 12/10/2026
Le Président,
Bertrand de LACHEISSERIE



Bertrand DE LACHEISSERIE